REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2024-120

Séance du 18 novembre 2024

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 12 novembre 2024, s'est réuni dans les locaux de la maison commune d'Evires sise 1 place de la mairie – Evires – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2023-138 du 18 décembre 2023 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 22 - Pouvoirs : 3 - Votants : 25

OBJET : COMPLEMENT DE LA DELIBERATION 2024-89 PORTANT SUR LES TARIFS PUBLICS LOCAUX 2025 : PRIX POUR LES CONCESSIONS DE 15 ANS DANS LES CIMETIERES

Présents : ALAIS I. – ALLEGRET-PILOT A. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – FUMEX A. – HERAUD T. – JACOB C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : ALESINA C. (Pouvoir à J. BOCQUET) – ESCALON-DESTRUEL J-S. (Pouvoir à M-C. DAUBERCIES) – RÉVEILLON É. (Pouvoir à I. ALAIS).

Absents : BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – FILLION L. – LAFFIN C. – RIGOBERT S. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : BOUCLIER S.

Entendu l'exposé suivant :

Chaque année, le Conseil Municipal est amené à fixer les tarifs publics locaux ; les redevances d'occupation du domaine public, notamment les tarifs des cimetières 2024 et 2025.

Des demandes d'administrés ont été reçues en mairie pour l'achat de concession dans les cimetières pour une durée de 15 ans. Les délibérations fixant tarifs publics locaux des redevances d'occupation du domaine public pour les années 2024 et 2025 ne prévoient pas cette durée de concession *(annexe point 11 – tarifs publics 2025_cimetières)*.

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023-129 du 18 décembre 2023 approuvant les tarifs publics locaux des redevances d'occupation du domaine public pour 2024 ;

Vu la délibération modificative n°2024-06 du 15 janvier 2024 approuvant les tarifs publics locaux des redevances d'occupation du domaine public pour 2024 ;

Vu la délibération n°2024-89 du 09 septembre 2024 approuvant les tarifs publics locaux des redevances d'occupation du domaine public pour 2025,

Vu l'arrêté municipal n° A 2023-213 du 22 juin 2023 portant règlement des cimetières de la commune de Fillière et notamment le Titre 5 – Concessions - article 28 qui prévoit […] Des terrains pour sépultures particulières d'une superficie de 3 m² (2.50 m de longueur sur 1.20 m de largeur) ou de 6 m 2 (2.50 m de longueur sur 2.40 m de largeur) pourront être concédés pour une durée de 15 ans ou 30 ans […].

Vu l'avis de la commission des finances du 6 novembre 2024 et la proposition de prix pour une durée de 15 ans :

- *Concession simple : 300 €*
- *Concession double : 500 €.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le complément de tarifs municipaux et redevances d'occupation du domaine public tels que proposés ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Stéphane BOUCLIER

Le Maire
Christian ANSELME

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : 28 NOV. 2024
Publication le : - 3 DEC. 2024

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie) R.F.

Tarifs des cimetières de la commune de Fillière - 2025

Concession 15 ans	simple	300,00 €
	double	500,00 €
Concession 30 ans	simple	400,00 €
	double	750,00 €
Columbarium	30 ans	630,00 €
	Renouvellement concession/ simple	630,00 €
Caveau	2 places	2 950,00 €
	4 places	4 600,00 €